

Nos experts se forment en permanence afin d'être toujours plus performants dans leur accompagnement. Notre équipe est à votre disposition pour vous informer et vous conseiller.

Envie d'en savoir plus ? Vous désirez nous rencontrer ? N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de vos différents projets.

Agriculture

Votre  
**exploitation,**  
nos **conseils**  
de **gestion !**



**CPL Promogest ASBL – Centre Provincial Liégeois  
de Promotion et de Gestion en Agriculture**

Rue de Huy, 123 - 4300 Waremme

☎ 04/279 68 77

@ [cpl-promogest@provincedeliege.be](mailto:cpl-promogest@provincedeliege.be)

🌐 [www.provincedeliege.be/promogest](http://www.provincedeliege.be/promogest)

- Editeur responsable : Province de Liège, Place Saint Lambert 18A, 4000 Liège.
- Ne pas jeter sur la voie publique.
- Réalisation : Cellule Graphique - Service RPIM - Province de Liège - 06/2019.



**Province  
de Liège**

Agriculture

Gérer, c'est prévoir... et surtout anticiper !

La gestion économique d'une exploitation agricole n'est pas une mince affaire.

Afin de vous éclairer dans vos choix, pour le développement et la pérennité de votre ferme et pour un encadrement personnalisé, vous pouvez compter sur le service de comptabilité et de gestion du Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture - CPL-Promogest.

Ce service est constitué d'une équipe de comptables, agréés par le Service Public de Wallonie (SPW), qui vous proposent une aide dans votre gestion quotidienne et un accompagnement pour l'obtention de subsides.

## Concrètement, nos services vous proposent

### ↘ Une comptabilité analytique<sup>1</sup> afin de vous aider dans la prise de décisions :

- identifier les forces et les faiblesses, par spéculation, de votre exploitation afin de vous proposer des améliorations dans la gestion de celle-ci

### ↘ La création et l'introduction d'un dossier de développement ou d'investissement - étude économique et simulation du revenu futur de l'exploitation agricole :

- rédaction de la convention de reprise

- rédaction et introduction de la demande auprès du Service Public de Wallonie (SPW)
- introduction du suivi de plan final dans le cadre d'un dossier de développement

### ↘ Une analyse de l'évolution des résultats et du bilan de votre exploitation sur les 5 dernières années.

### ↘ L'établissement votre déclaration de superficie pour la PAC :

- encodage annuel
- documents connexes

### ↘ Une assistance dans les formalités administratives :

- déclaration des volumes et des usages de l'eau prélevée
- AFSCA
- permis d'environnement
- etc.

### ↘ Une recherche de solutions immédiates ou le développement de nouveaux services adaptés à l'évolution administrative.



<sup>1</sup> Nécessaire pour l'obtention des aides ADISA